



Droit de suite des affaires en cours

Par caractere, le 23/06/2009 à 12:23

Bonjour,

dans mon contrat de travail, je bénéfici d'un droit de suite sur mes affaires réalisées.

le cabinet pour lequel je travail, à été vendu au 1er mai 2009.

j'ai donné ma démission. la fin de mon contrat est le 5 juin 2009.

en ce qui concerne mon droit de suite, intervient -il sur l'année civil en cours, soit du 1er janvier 2009 au 31 decembre 2009,

ou, du 1er mai 2009 (date de la vente) jusqu'a la date de fin de contrat , soit, le 5 juin 2009.

je voudrai savoir si la vente à remi compteur à zéro?

merci...